

Procès-verbal

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 27 janvier 2026, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm - Salle 203

265, boulevard René-Lévesque ouest

Présences

■ Jonathan Tedeschi	Coprésident
■ Mathis Gagnon	Coprésident et trésorier
■ Hélène Paradis	Secrétaire
■ Jérémie Lauzon	Administrateur
■ Gabriel Richard-Brunet	Administrateur
■ Léa Lasalle	Administratrice
■ Alexandre Turgeon	Administrateur coopté

Absences

Autres présences

■ Catherine Vallières-Roland	Conseillère du district Montcalm-St-Sacrement
■ Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Hélène Dion	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, vingt personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 27 janvier 2026, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm - Salle 203

265, boulevard René-Lévesque ouest

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Règles de bon fonctionnement	19 h 01
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18, novembre, 2025	19 h 45
5. Suivis des dossiers et affaires nouvelles	19 h 55
■ 5.1 Résolution sur l'intersection Bourlamaque et Fraser	
■ 5.2 Résolution sur TramCité	
■ 5.3 Résolution sur la piétonnisation de l'avenue Cartier	
6. Période des comités de travail du conseil d'administration	20 h 05
■ 6.1 Comité Mobilisation	
■ 6.2 Comité Communications et Relations avec les citoyens	
7. Période d'information de la conseillère municipale	20 h 20
8. Période de questions et commentaires du public	20 h 50
9. Correspondance et trésorerie	20 h 55
■ 9.1 Paiement au secrétariat de soutien	
■ 9.2 Budget, état des revenus et dépenses	
10. Divers	21 h
11. Fin de l'assemblée	21 h 05

Procès-verbal

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 27 janvier 2026, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm – salle 203

265, boulevard René-Lévesque ouest

1. Ouverture de l'assemblée

Jonathan Tedeschi ouvre l'assemblée à 19 h 02.

2. Règles de bon fonctionnement

Jonathan Tedeschi rappelle les règles de bon fonctionnement pour assurer un échange constructif et bienveillant.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Gabriel Richard-Brunet fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur proposition de Jérémie Lauzon, dûment appuyée par Léa Lasalle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Jonathan fait un survol des éléments traités à l'assemblée du 18 novembre 2025 et consignés au procès-verbal.

Sur proposition de Léa Lasalle, dûment appuyée par Hélène Paradis, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.¹

Adoptée à l'unanimité

¹ L'adoption du procès-verbal du 18 novembre a été proposée et appuyée à la fin de l'assemblée pour respecter le quorum.



5. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

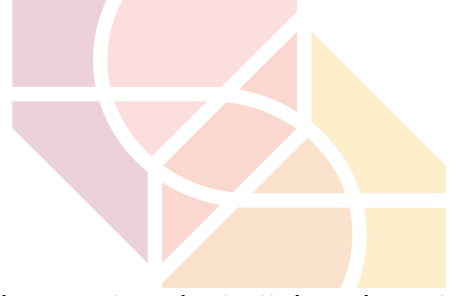
■ 5.1 Résolution sur l'intersection Bourlamaque et Fraser

Résolution CA-CQM-26-01-27-01 : Intersection Bourlamaque, Fraser

Considérant que:

- La Ville de Québec s'est dotée d'une nouvelle stratégie de sécurité routière axée sur la prévention et a donc clairement émis le souhait de favoriser les déplacements actifs sur son territoire;
- L'intersection Bourlamaque-Fraser n'est pas aménagée pour faciliter la traverse des piétons (*aucun arrêt obligatoire, aucun marquage au sol par un passage clouté, aucun feu piéton*);
- La rue Fraser, parallèle aux grandes artères du quartier, est privilégiée par les piétons, puisqu'elle est plus paisible, et par les cyclistes, puisqu'on y retrouve les voies cyclables;
- Cette rue parallèle aux grandes artères ne fait pas partie des cheminements privilégiés par les services d'urgence;
- Plusieurs enfants traversent cette intersection pour se rendre aux écoles (*Joseph-François-Perreault; Anne-Hébert; Saint-Charles-Garnier; École oraliste; Institut Saint-Joseph; Québec High School; École secondaire St-Patrick*) et garderies (*CPE Sophie, les deux Montessori de la Colline, Royaume des Bambins, CPE Les Loupiots, CPE Passe-Poil, CPE Clair De Lune*) du quartier;
- Plusieurs automobilistes s'arrêtent ou ralentissent déjà spontanément pour laisser passer les piétons, parfois de façon risquée (*en l'absence de coordination avec les véhicules venant en sens inverse*);
- Cette intersection est entre deux feux de circulation et l'on sait que les panneaux d'arrêt obligatoire sont moins respectés lorsque le conducteur est en mesure de voir le feu de circulation qui suit l'intersection². Donc, l'amélioration de la sécurité routière doit passer par d'autres méthodes de ralentissement de la circulation;

2. Voir: ARHIN, S., Gatiba, A., Anderson, M., & Ribbisso, M. (2019). Predicting STOP-Sign Compliance at All-Way Stop Intersections in Close Proximity to Signalized Intersections. *International Journal of Engineering Research and Technology*, 8(7), 1021-1026.



- Les intersections surélevées permettent d'éviter les pentes de trottoir qui sont problématiques pour les personnes à mobilité réduite puisque leur angle les rend glissantes et difficiles à déneiger ;
- Les intersections surélevées ont fait leurs preuves pour ralentir la circulation aux endroits où elles ont été aménagées³; on y observe une forte diminution des grands excès de vitesse. Quand on sait qu'une collision entre piéton et voiture à une vitesse de 50km/h amène des chances de survie à 40% alors qu'elles sont de 90% à 30km/h⁴, cette modification est tout indiquée pour améliorer la sécurité routière;
- Lorsqu'elles sont bien conçues, les intersections surélevées sont compatibles avec les véhicules de déneigement. On en retrouve d'ailleurs plusieurs dans différentes villes du Québec;
- Une piste cyclable en sens inverse du segment Bourlamaque-Cartier à partir de la rue Fraser arrive à cette intersection, ce qui est peu courant;
- Des aménagements ont été effectués au coin des Érables et Crémazie pour les mêmes raisons;
- Dans le cas de l'intersection des Érables et Crémazie, la Ville de Québec avait initialement jugé que de tels aménagements ne répondaient pas aux critères du ministère des Transports et de la Mobilité durable; mais un comptage ultérieur effectué par la Ville avait permis de justifier et de mettre en œuvre ces interventions;
- Des travaux sont en cours sur Bourlamaque et que la rue pourrait être refaite d'un même élan de façon sécuritaire;
- Cet ajout permettrait de créer une circulation à l'échelle de l'importance du déplacement actif du quartier et une meilleure cohésion entre les différents modes de transport;

3. Diminution de 46% de la probabilité de dépasser 30 km/h et de 80% de dépasser 50km/h.

Voir: Lawrence, B., Fildes, B., Cairney, P., Davy, S., & Sobhani, A. (2021). Evaluation of raised safety platforms (RSP) on-road safety performance. Sustainability, 14(1), 138.

4. Voir : <https://collectivitesviabiles.org/articles/apaisement-de-la-circulation.aspx>

5. Voir: https://vivreenville.org/media/1332953/vev_conception_rues-apaisees_lr_complet.pdf



Le Conseil de quartier Montcalm demande que l'intersection de l'avenue Fraser et de la rue Bourlamaque soit sécurisée en mettant en place, dans les plus brefs délais, l'un ou plusieurs des aménagements suivants :

- intersection surélevée ;
- ajout de panneaux d'arrêt sur Bourlamaque ;
- traversée piétonne balisée avec affichage clair ;
- saillies de trottoirs ou un îlot refuge ;
- mesures temporaires de visibilité.

Par exemple:

a) des saillies de trottoirs peintes permettant aux piétons et aux cyclistes de s'avancer sécuritairement vers le centre de la rue afin de voir, d'être vus et délimitant clairement les cinq mètres interdits au stationnement;

b) des bollards sécurisant ces espaces et les indiquant en toute saison.

Et ce, sans attendre qu'une grave collision survienne à cet endroit.

Sur proposition de Jérémie Lauzon, dûment appuyée par Gabriel Richard-Brunet, il est résolu d'adopter la Résolution CA-CQM-26-01-27-01.

Adoptée à l'unanimité.

Commentaires et questions des administrateurs et des citoyens.

- La rue Bourlamaque reste problématique tant pour les transports actifs que pour les automobilistes et ce sur toute sa longueur. Si la rue est refaite dans la refonte du trajet du tramway, la résolution pourrait être amendée à la suite des travaux du tramway et s'ajuster à la nouvelle réalité de circulation.
- La Ville a un pouvoir discrétionnaire pour permettre l'ajout de feux piétonniers; il est donc possible de permettre ces ajouts malgré la proximité des autres zones de traversées.
- Bravo pour les suggestions d'ajout de saillies et d'îlots-refuges.



■ 5.2 Résolution TramCité

Résolution CA-CQM-26-01-27-02 : TramCité

Le Conseil de quartier Montcalm et ses citoyen.enne.s souhaitent une rencontre avec le Bureau de projet du tramway afin d'avoir des réponses à ses questions et de pouvoir donner leur opinion, notamment concernant :

1. L'aménagement des stations Cartier, Brown et Belvédère

- Combien de voies de circulation automobile seront gardées sur le boulevard René-Lévesque et quelles seront les largeurs réservées à chaque section de la voie publique (*trottoir, voie de circulation, poteaux et rails*)?
- Quels sont les aménagements prévus (*vues en plan*) sur le boulevard René-Lévesque pour les stations Cartier, Brown et Belvédère?

2. Le sort des arbres

Lors de la rencontre du comité de liaison du 1er décembre 2025, il a été énoncé qu'une carte des arbres à abattre sur le tracé du Tramway sera préparée.

- Est-ce que la carte identifiant chaque arbre sur le trajet, les arbres coupés et les arbres conservés sera rendue disponible à la population ?
- En supposant qu'il y ait plusieurs raisons de couper des arbres, quelles sont celles qui s'appliquent à chaque arbre qui devra être coupé sur le territoire du quartier Montcalm ?

3. Les passages sécurisés

- Est-ce que des passages sécurisés sur le boulevard René-Lévesque seront aménagés, comme annoncé dans la mouture du projet de 2022? Le Conseil de quartier Montcalm souhaiterait avoir des indications des aménagements prévus pour une traversée sécuritaire pour chacune des intersections.
- En supposant que des intersections sécurisées seront aménagées, que veut-on dire exactement par intersection sécurisée? Quels usagers de la route emprunteront ces traversées et par quel moyen?

Ces questions servent à énoncer les sujets sur lesquels le Conseil de quartier est le plus inquiet et qui exigeront une réponse en priorité. Il s'agit aussi de permettre aux citoyens d'émettre leur opinion avant que le projet ne soit réalisé.

Sur proposition de Léa Lasalle, dûment appuyée par Jérémie Lauzon, il est résolu d'adopter la Résolution CA-CQM-26-01-27-02.

Adoptée à l'unanimité.

En déposant cette résolution, le Conseil cherche à savoir si des réponses à ses nombreuses questions existent. Il demande une rencontre afin d'avoir un échange constructif. Le dossier de l'aménagement du tramway a été transféré à CDPQ Infra et une résolution en ce sens, déposée en 2024, est peut-être tombée dans l'oubli. D'où la relance de la demande. Les administrateurs souhaitent un suivi.

■ 5.3 Résolution sur la piétonnisation de l'avenue Cartier

Daniel Guay, citoyen de St-Sacrement qui fréquente le quartier et ses commerces, présente le contexte du dépôt de la résolution.

En s'inspirant de villes visitées au cours de voyages, le constat a été fait de piétonniser la rue Cartier les week-ends pour la rendre plus sécuritaire, conviviale et animée. On souhaite ramener les animations sur rue, entre autres, et créer une ambiance festive.

On propose une extension de la piétonnisation. Avec l'empiètement des terrasses à la belle saison, il serait pertinent d'offrir l'espace aux piétons. Plusieurs villes au Québec font de même.

Résolution CA-CQM-26-01-27-03 : Piétonnisation de l'avenue Cartier

Considérant que :

- En février 2024, le Conseil de quartier Montcalm a invité la population à lui partager commentaires et avis concernant la piétonnisation estivale de l'avenue Cartier, au moyen d'un formulaire en ligne s'adressant plus particulièrement aux résidents du quartier, et diffusé sur les médias sociaux;
- Le sondage a suscité un très grand intérêt et a permis de recueillir plus de 750 réponses;
- Une importante majorité des répondants (93,5%) se sont déclarés favorables à la piétonnisation estivale de l'avenue Cartier, tout en proposant divers aménagements visant à bonifier l'expérience vécue et la vitalité communautaire;



- Plus de 85% des répondants a indiqué que la piétonnisation favorise leur fréquentation des commerces de l'avenue Cartier;
- Un projet pilote de piétonnisation de la rue Cartier pour l'été 2026 a été partagé au Conseil de quartier par un citoyen;
- Le projet pilote prévoit la piétonnisation de deux courts segments circonscrits : soit un segment d'environ 75 mètres entre les rues Fraser et Aberdeen, ainsi qu'un deuxième segment de 41 mètres entre la rue Aberdeen et la ruelle menant au stationnement arrière des Halles du Petit Cartier;
- Le projet pilote inclut l'aménagement de certaines cases de stationnement de 15 minutes sur les rues transversales à proximité de l'avenue commerçante;
- Le projet pilote propose une piétonnisation des segments visés à partir du 12 juin 2026 au 7 septembre 2026, du vendredi, 16h, au dimanche, 17h, soit treize (13) fins de semaine estivales (26 jours).

Proposition 1

Il est résolu que :

- La conseillère municipale du quartier endosse la démarche et appuie les citoyen.enne.s dans la mise en œuvre du projet pilote;
- Le Conseil de quartier mandate un.e ou deux de ses représentant.es, de même qu'un.e citoyen.enne externe au Conseil pour présenter la proposition à certains commerçant.e.s à la Société de développement commercial Montcalm ainsi qu'à la Ville de Québec;
- Les partenaires identifié.e.s participent activement à l'élaboration des modalités de mise en œuvre et des conditions de succès du projet, en vue d'un démarrage le 12 juin 2026.

Proposition 2 :

Il est résolu que :

- Un comité soit mis sur pied regroupant des résident.e.s, des commerçant.e.s et des représentant.e.s de la Société de développement commercial Montcalm et du Conseil de quartier.
- Les partenaires identifié.e.s participent activement à l'élaboration des modalités de mise en œuvre et aux conditions de succès d'un projet de piétonnisation, en vue d'un démarrage le 12 juin 2026;



- La conseillère municipale du quartier endosse la démarche et appuie le Comité dans la mise en œuvre du projet.

Sur proposition de Léa Lasalle, dûment appuyée par Jérémie Lauzon, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQM-26-01-27-03.**
Adoptée à l'unanimité.

Commentaires et questions des administrateurs et citoyens.

- Les modalités de stationnement sont à discuter avec les SDC et la Ville; les premiers espaces de stationnement sur Fraser et Aberdeen seraient ciblés pour devenir des cases de stationnement rapides (*15 minutes*).
- Pourquoi ne pas piétonniser Cartier dans toute sa longueur puisque les espaces de stationnement sont accessibles via d'autres rues parallèles, surtout s'il y a adhésion pour le projet pilote.
- Ne pas oublier les enfants et songer à leur sécurité. Un enfant de 10 ans devrait pouvoir faire une course sur la rue Cartier sans craindre pour sa sécurité à la traversée des intersections.
- On suggère la présence de citoyens qui résident dans les tronçons adjacents au sein du Comité afin qu'ils participent à la réflexion.

6. Période des comités de travail du conseil d'administration

■ 6.1 Comité Mobilisation

Une rencontre a eu lieu le 9 décembre. On a lancé une invitation aux citoyen.enne.s afin de recueillir les idées et concrétiser des changements dans le quartier. Une dizaine de propositions ont été retenues. Jérémie Lauzon en présente trois :

- a) Verdissement via la plantation d'arbres ; planter chez le citoyen et créer des ruelles vertes.
- b) Frigo partagé devant l'école Joseph-François-Perreault : donner la gestion de la propreté et de l'organisation aux élèves. Chercher le soutien des épiceries locales.
- c) Organiser des « ateliers Vélo » pour la réparation et préparation aux changements de saisons comme celui qui a eu lieu en novembre avant la saison hivernale. La



présence de plusieurs résident.e.s et l'appréciation de l'atelier de l'automne motivent le Conseil à répéter l'expérience au printemps.

Un questionnaire visant à sonder la population sera déposé sur la page Facebook du Conseil de quartier Montcalm.

- Une citoyenne se demande quels sont les autres moyens, outre Facebook, d'être informée des activités du Conseil. L'envoi d'un courriel et l'abonnement à l'Infolettre sont deux avenues. Le comité Mobilisation se penchera davantage sur la question afin d'offrir une autre possibilité.
- Un citoyen rappelle l'importance de l'activité du Marché aux puces. Il déplore le prix de location des tables qu'il juge trop élevé. Le montant demandé est supérieur à celui exigé au marché Jean-Talon. Il croit aussi qu'intégrer la restauration est une bonne idée.
- Jonathan Tedeschi rappelle que le Marché aux puces est sous la gestion de la SDC.

■ 6.2 Comité Communications et Relations avec les citoyens

Le Comité est responsable des publications et de la communication avec les citoyen.enne.s.

Les comités de 2024-2025 ont connu une baisse d'intérêt et le Conseil a senti le besoin de créer le comité de Mobilisation pour apporter d'autres projets. Cela exigeait aussi du temps de la part des administrateurs et certains des responsables de ces comités ont quitté le Conseil de quartier.

Les projets en environnement pourront être vécus via le comité Mobilisation.

7. Période d'information de la conseillère municipale

- Catherine Vallières-Roland partage des vœux de bonne année à tous et à toutes.
- Catherine et Mélissa vivent l'alternance pour assurer le suivi auprès du Conseil de quartier Montcalm.
- Dossier Tramway : une première conférence de presse du maire a eu lieu. Le projet TramCité s'accélère : la phase de travaux sera plus importante. La Ville est attractive et la population croît. Le tramway permettra de déplacer un grand nombre de personnes sur le territoire. Et comme plusieurs personnes viendront s'établir selon les prévisions établies, le tramway permettra de lutter contre la congestion automobile.



La Ville et ses quartiers connaîtront une phase de travaux préparatoires : réseaux d'égouts et d'eau potable, réseaux techniques comme les télécommunications. Ces infrastructures seront déplacées pour permettre au tramway de circuler en tout temps. Les travaux débuteront en avril.

La Ville est consciente que ces travaux apporteront des contraintes dans le quartier. Les travaux seront réalisés sur 19 km soit 7% du territoire de la ville. Québec ne sera pas fermée. Malgré les entraves, les commerces seront accessibles et la circulation possible. La Ville veut communiquer fréquemment et s'ajuster en cours de route. C'est une première. Les élus savent qu'ils auront à s'adapter en tenant compte des commentaires des citoyens.

La conférence a voulu rappeler les moyens de communication privilégiés: la porte d'entrée sera **le 311**. Les questions seront distribuées vers les équipes qui connaissent les dossiers. Des communications personnalisées seront partagées aux partenaires, aux commerçants et aux grands employeurs mais aussi aux promoteurs et aux conseils de quartier. Un comité de *Bon voisinage* sera mis sur pied par CDPQ Infra pour échanger de l'information et permettre aux citoyens de partager leurs préoccupations et/ou soumettre des suggestions.

Certains tronçons seront sous la juridiction de la Ville, d'autres sous celle de CDPQ Infra, dont le tronçon 9 qui concerne particulièrement le quartier Montcalm.

L'équipe Info-chantier sera doublée et présente tout le long du tracé pour répondre aux questions.

Des infos-travaux seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Le 28 janvier, une deuxième conférence portera sur les changements de tracés de certains parcours du RTC. Le réseau de transition entrera en vigueur **le 21 mars**. Notons que les travaux débuteront en avril. En implantant plus tôt le réseau de transition, le RTC veut permettre aux résidents de prévoir leurs déplacements et de les adapter.

La conseillère invite les citoyens à faire partie du [comité de Bon voisinage](#).

Ce projet améliorera les déplacements, ce sera un moment plus difficile à passer, qui demandera des changements d'habitudes. La Ville a besoin de la collaboration des résidents.



- Logement.

Le logement est une préoccupation et un enjeu pour les habitants de la ville de Québec. La Ville adopte une approche proactive concernant la crise du logement.

Il y a eu construction 5 700 logements, soit une augmentation de 80 % par rapport à l'année 2024.

L'objectif initial de 2025 était de 5000 nouveaux logements créés; il a été dépassé. Le taux d'inoccupation est passé de 0,9 % à 2.2%. Le taux d'équilibre souhaité est de 3 %. Il reste du chemin à parcourir.

La Ville souhaite construire 500 logements sociaux et abordables par année. Mais elle a besoin pour ce faire, du soutien des deux paliers gouvernementaux. En 2024, 795 logements sociaux ont été bâtis. Dans les quartiers Montcalm et St-Sacrement, on compte 1000 unités de logements construites au cours des quatre dernières années.

8. Période de questions et commentaires du public

- Le tronçon 9 du projet TramCité compte environ 5,5 km du Grand Théâtre à l'université Laval.
- Échéancier des travaux : les dates précises n'ont pas été partagées puisqu'il reste des contrats à signer.
- Le boulevard René-Lévesque sera ouvert à la circulation locale, mais il n'y aura plus de circulation de transit. D'autres intersections devront être empruntées.
- Le comité de *Bon voisinage* n'a pas fixé de limite quant au nombre de participants. Cinq (5) rencontres de 2h30 chacune sont prévues, en semaine, en soirée et en présentiel.
- On s'interroge sur le déménagement de l'école Québec High-School et de la vocation des bâtiments et du terrain adjacent.

Les élèves seront redirigés à Ste-Foy sur la rue Wolfe en 2028. Il n'y a pas de plan à court terme. Les citoyens ont beaucoup d'intérêt pour le terrain qui devrait être aménagé et utilisé. Il n'y a pas de plan spécifique ou de vocation ciblée pour l'instant (*logements sociaux ou culturel*) Un OBNL, soit le Pôle communautaire Montcalm, a entamé une réflexion sur la vocation du bâtiment et du terrain. La démarche est en cours.

- L'École St-Patrick serait visée par un projet de logements sociaux.



- Guy Boivin veut apporter à l'attention du Conseil, et à celle de la conseillère, l'importance de l'accès à l'épicerie Maxi à l'intersection Belvédère et René- Lévesque. Il souhaite qu'on en tienne compte dans l'aménagement du tramway. À apporter à l'attention de CDPQ Infra.

- Léa Lasalle aimerait avoir des précisions sur les 1000 logements créés : combien de logements sont désignés comme familiaux ? sociaux? abordables? Comment la Ville définit-elle les trois types de logements?

Les logements dits familiaux sont identifiés comme de grands logements. Certains secteurs de la ville de Québec s'imposent lorsqu'il s'agit de créer de grands logements. Catherine Vallières-Roland ne sait pas s'il y en a dans le quartier Montcalm et combien. Elle mentionne le locatif Le Cozy et la présence de condos.

Des logements abordables ont été construits sur l'avenue Holland et ceux-ci sont dédiés aux étudiants. Le 715 chemin Sainte-Foy abritera des logements sociaux exclusivement.

- Les promoteurs doivent demander un permis. Un citoyen demande qu'un tarif soit imposé pour réduire la durée des travaux. Des stationnements sont libérés pour les promoteurs mais restent inutilisés. Il cite en exemple l'avenue Bourlamaque qui a été bloquée très longtemps.

L'analyse est faite par les équipes en fonction des besoins des entrepreneurs. Catherine Vallières-Roland trouvera l'information et la partagera.

- Les déchets laissés par les promoteurs sont nombreux : clous, vis, ferrailles. Un inspecteur municipal pourrait donner une amende s'il y a des déchets.

Il faut faire une requête au 311. Un suivi sera fait.

- Des blocs résidentiels sont délabrés et certains sont inoccupés. Ils peuvent présenter des enjeux de sécurité. Des balcons se sont écroulés sur la rue Dolbeau. On constate la même situation sur des Franciscains.

S'il y a des enjeux de sécurité, il faut signaler la situation au 311 pour être référé aux ressources pertinentes. Ce problème ne relève pas de la Ville mais du gouvernement provincial.

- Félicitations pour la réélection. Quand verrons-nous le rapport des quais de débarquement à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Brown?

Depuis l'installation des plateformes du RTC, après vérification, il y a eu une seule plainte. Le 25 juillet, une sortie avec la Table d'accessibilité universelle a été réalisée; des escouades de sensibilisation pour informer les cyclistes sur le bon comportement à adopter ont été placées le long du débarcadère; un questionnaire



a permis de prendre le pouls des cyclistes et piétons. Il a été soumis à 153 personnes à trois périodes différentes. Une discussion avec la direction de l'école Anne-Hébert a permis de constater que la mesure a amélioré la sécurité des élèves. La Ville a aussi procédé à des relevés de vitesse de la circulation automobile.

Quelques modifications ont été apportées: notamment, l'emplacement de certains panneaux, l'alignement de la porte des autobus et le déneigement pour faciliter l'entrée et la sortie des autobus.

Ces vérifications visent à brosser un portrait complet sur quatre saisons. La présentation des constations aura donc lieu à la fin de l'année scolaire, en juin.

- Paul MacKey note que les panneaux ne sont pas identiques des deux côtés de la rue. Il déplore la faible qualité du déneigement, particulièrement près de l'école Anne-Hébert. La neige est déposée sur la zone de débarquement.
- Hélène Paradis s'interroge sur une relance possible auprès de la Ville et du Conseil d'établissement pour rappeler l'enjeu de sécurité qui découle de la présence de nombreuses automobiles autour de l'École : certains parents y déposent et y attendent les enfants. Pourtant, 95% de la clientèle s'y rend à pied et parfois à vélo.

Catherine Vallières-Roland demande que le projet soit de nouveau déposé au Conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert montrer l'approbation de tous les acteurs du quartier.

Le projet avait été déposé au conseil d'établissement et approuvé déjà il y a trois ans. Il le sera de nouveau.

- Transport en commun : on pense que la phase de travaux qui précèdera l'installation du tramway constitue une bonne période pour encourager l'usage du transport en commun et ainsi diminuer la présence des automobiles.

C'est le but visé par la Ville. Le déploiement des autobus et du service ÀVélo sur le territoire restera un défi pendant la période des travaux.

- Les travaux à l'intersection du Chemin Sainte-Foy et de l'avenue Moncton ont entraîné l'installation d'une clôture de protection qui empiète sur le trottoir; la piste cyclable est devenue le passage piéton par défaut mais n'est pas déneigée présentement.

On suggère de déposer une requête au 311 et de transférer le numéro de celle-ci à la conseillère.

- Les trottoirs ne sont pas déneigés correctement : plusieurs sont glacés.



La conseillère le prend en note. Elle rappelle de faire appel au 311 qui reste le meilleur moyen pour documenter les situations problématiques. Le nombre de signalements permet de justifier des interventions. La conseillère reçoit régulièrement un rapport des plaintes dans divers secteurs d'activités. Favoriser les appels téléphoniques.

- Merci à la Ville pour la patinoire sur les Plaines et l'entretien des pistes de ski de fond.
- On a constaté la présence fréquente d'autos stationnées sur des saillies de trottoirs empêchant les gens de traverser (*enjeu de sécurité pour les enfants*). De nombreux appels ont été passés au 311.
- On remercie le Conseil de son appui au projet de piétonnisation de la rue Cartier. On espère l'appui de la conseillère pour lui donner un élan et aller chercher le soutien des commerçants.

Catherine Vallières-Roland rappelle que ce projet relèvera de la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc. La Ville est en faveur des rues piétonnes ; elle adopte une approche collaborative avec les commerçants, constatant dans cette approche davantage de résultats positifs. Le sondage réalisé par le Conseil de quartier a démontré le désir des citoyens et citoyennes d'avoir une rue piétonne. La Ville travaille en ce sens. Les travaux du tramway viennent changer la donne particulièrement pour les commerçants. La Ville va devoir concilier les besoins de commerçants et les désirs des résidents.

- Jonathan Tedeschi souligne que Le Conseil et les citoyens veulent être considérés dans cette discussion et non pas être seulement informés une fois la décision prise.
- Guy Boivin propose que les plans du tramway incluent un aiguillage à chaque station pour permettre le dépannage et la redirection du tram en cas d'évènement.

Il demande aussi que le tramway soit fonctionnel dès que deux stations sont bâties.

Il réitère enfin sa demande pour un concours d'architecture pour l'apparence des stations dans le secteur Belvédère.

- Les feux piétons et les passages piétons restent problématiques, faut-il le rappeler.

9. Correspondance et trésorerie

■ 9.1 Paiement au secrétariat de soutien

Résolution CA-CQM-26-01-27-04 : Paiement secrétariat de soutien

Il est résolu d'approuver le paiement de 115,00 \$ pour la rédaction du présent procès-verbal à Hélène Dion.

Sur proposition de Jonathan Tedeschi, dûment appuyée par Hélène Paradis, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQM-26-01-27-04.**
Adoptée à l'unanimité.

■ 9.2 Budget, état des revenus et dépenses

Entre le 18 novembre 2025 et le 31 décembre 2025, le Conseil de quartier a dépensé 4185,72\$ et a reçu 450,00\$ en dépôt.

En 2025, le Conseil a dépensé 11 384,20\$ et a reçu 7 079,73\$ en dépôt.

Le manque à gagner est principalement dû à un virement de 5 167,90\$ à VotePourCa qui est couvert par une subvention reçue en 2024.

Ceci amène le montant dans les caisses en date du 31 décembre à 1 884,52\$.

En 2026, le Conseil de quartier planifie dépenser 2 170,00\$ en dépenses courantes et 3 575,00\$ en projets.

Il planifie recevoir 2 505,00\$ pour ses dépenses courantes, 800,00\$ en correction de la subvention de janvier 2025 et 1 600,00\$ pour ses projets.

En tout, le Conseil a une latitude budgétaire de 335,00\$ pour ses dépenses courantes.

Le Conseil de quartier Montcalm a reçu de la Ville la somme de 3 300,00\$ en date du 27 janvier, pour son budget de fonctionnement.

10. Divers

- Confirmer la date de l'AGA. Confirmer aussi le sujet et l'invité.e de la présentation spéciale avant le 9 mars.
- Rappel de la formation en ligne sur l'urbanisme le 4 février.

11. Fin de l'assemblée à 20h49.